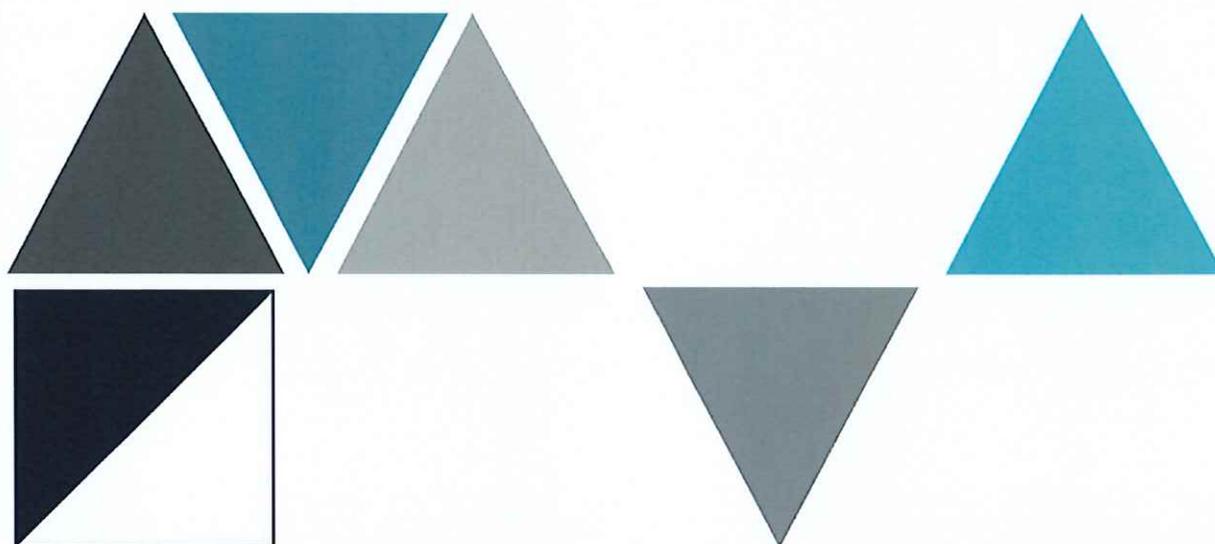
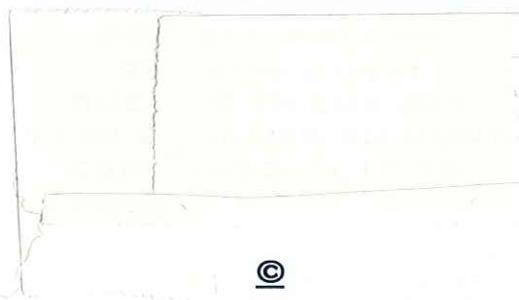


**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**  
**D'ÉTAT DES LIEUX DE LA VOIRIE**  
**AVANT TRAVAUX**

**RUE GRANDE N°101 À**  
**7110 BOUSSOIT.**



**Le 14 mars 2022**



L'an deux mille vingt et deux, le 14<sup>ème</sup> jour du mois de mars.

Nous soussigné, ( ) assermenté auprès du Tribunal de première instance de Mons, inscrit au tableau des titulaires sous le numéro GE ( ) représentant la société ( ) dont les bureaux sont étab

Tel : ( )

**AGISSANT A LA REQUETE DE LA PROPRIETAIRE :** .....

Madame

**LE SERVICE TRAVAUX DE LA VILLE :** .....

7100 LA LOUVIERE,  
Place Communale, 1

**Le Responsable du Service Travaux :** .....

Aux fins de procéder à l'état des lieux avant travaux de la voirie ainsi que de ses accotements et ses abords immédiats sis à :

**Rue Grande (face au n° 101) à  
7110 BOUSSOIT**

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone faisant l'objet du présent état des lieux est fléchée et colorée en jaune dans la vue aérienne ci-contre :



*Source : GOOGLE MAPS.*

Les dites constatations étant faites en vue de pouvoir déceler, ultérieurement, les dégradations et/ou mouvements qui pourraient éventuellement se produire dans les dits équipements, à la suite de travaux et passages répétés d'engins de transport pour ce qui concerne les travaux de mon requérant, c'est-à-dire les travaux d'infrastructure : terrassement, démolitions,... et tous travaux relatifs au projet repris dans le cahier spécial des charges que l'Entrepreneur doit réaliser.

## **NOTES LIMINAIRES**

Notre mission s'est bornée à établir un état des lieux de la voirie, des filets d'eau, ainsi que des équipements présents, des chemins et des pistes.

Aucune investigation n'a été effectuée dans les canalisations d'évacuation des eaux usées et de pluie ainsi que dans les égouts.

L'absence d'observation, mention ou description au cours de l'examen des constituants équivaut à reconnaître d'une part que leur état constructif est normal, compte tenu du contexte général et d'autre part que leur présence ou leur existence va de soi et ne constitue pas un manquement apparent. Il en est de même pour les retraits différentiels pour les matériaux distincts ; ils ne seront repris dans la description qui suit que s'ils peuvent être considérés comme la conséquence de mouvements dans la construction.

Le présent constat est limité aux troubles, défauts ou manquements existants et apparents qui pourraient être reprochés à l'entreprise, au moment du récolement, en fonction de son organisation et du cahier des charges, des usages et de la jurisprudence actuellement en vigueur en matière de dégâts constructifs.

De plein droit, des compléments pourront être établis en cas d'extension et/ou modifications de l'entreprise et/ou suite à des anomalies constatées en cours d'exécution et non apparente et/ou décelables au jour de nos investigations et ce, à la demande expresse d'une ou des parties.

Les photographies prises lors du constat l'explicitent et le complètent, de façon à en faire partie intégrante. Les photographies originales, sur demande d'une ou des parties, peuvent être fournies et agrandies au besoin, celles-ci étant stockées sur CD-ROM au bureau de l'Expert, considérées comme pièces faisant partie intégrante du présent constat.

Déclarons avoir relevé les notes utiles à l'accomplissement de notre mission et avoir consigné, comme suit, nos constatations dans le reportage photographique qui suit le présent procès-verbal.

## CONSTATATIONS

Cet **ETAT DES LIEUX** a été rédigé sur **8 pages et 29 photos** en **2 exemplaires**, et sur demande d'une ou des parties, peuvent être fournies et agrandies au besoin, celles-ci étant stockées au bureau GEOTICA srl.

Un exemplaire de cet **ETAT DES LIEUX**, signé par toutes les parties, sera renvoyé à chaque partie.

Cet **ETAT DES LIEUX** ne pourra être modifié sans l'accord de toutes les parties **présentes**. L'attention de toutes les parties est attirée sur le fait qu'après la signature de cet **ETAT DES LIEUX**, aucune constatation ultérieure par une des parties ne sera prise en considération.

## **Voirie**

---

La voirie fait une largeur de  $\pm 6$  m recouverte d'un revêtement bitumineux, celui-ci est récent et n'appelle pas de remarques particulières. Présence de taques en fonte, lesquelles sont entières face au n° 10. Voir photos.

Petites traces de fendilles visibles autour de ces taques.

Présence d'un filet d'eau en béton, taque en fonte entière et propre.

Présence pour chaque trottoir côté chantier face au chantier d'un trottoir recouvert d'un béton brut, traces de réparation dépareillées, traces de désagrément du revêtement en béton peuvent être constatées à certains endroits, petits gravillons également. Voir photos.

## **DEBUT DES CONSTATATIONS - N° 103**

---

Côté chantier, trottoir recouvert d'un béton brut. La partie bordure est recouverte d'un béton plus récent. La partie côté chantier est recouverte d'un béton plus ancien, traces de vétusté peuvent être visibles.

(Cf Photo 4 et 5).

Bordure d'une largeur de  $\pm 1$  m marquée par des traces de vétusté, usure temporelle, petites traces d'écorchure, défaut de planéité, face au chantier, peuvent être visibles.

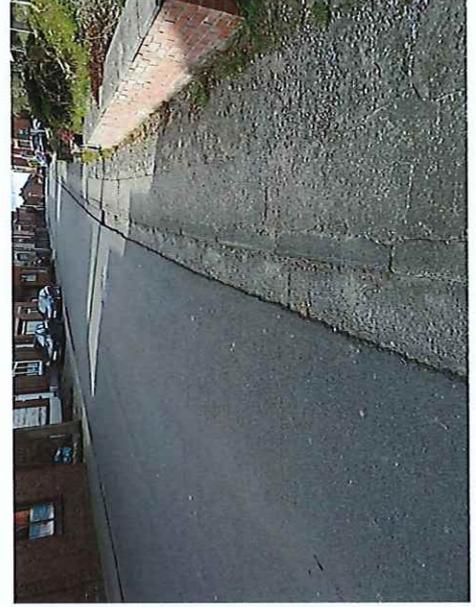
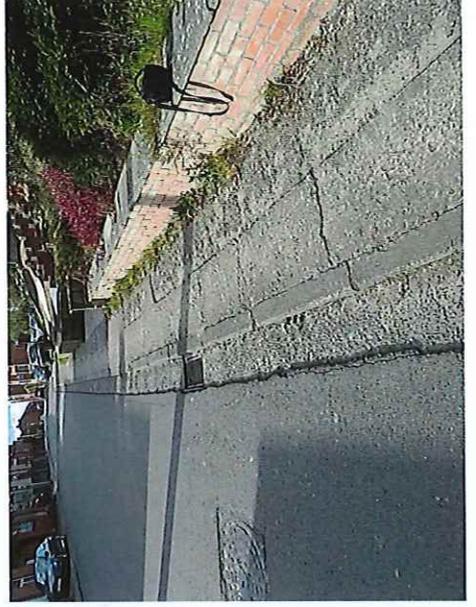
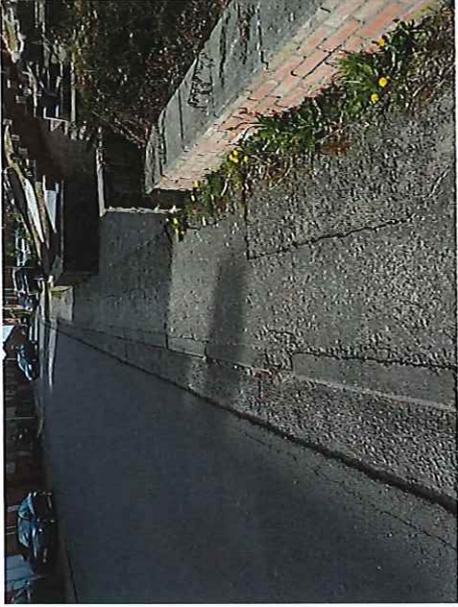
(Cf Photo 7).

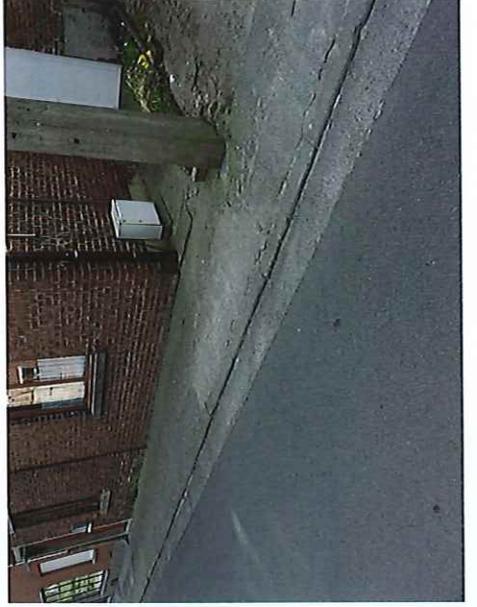
Côté chantier, présence d'un muret, lequel va être démoli. Le muret est constitué de briques de ton rouge.

Face au chantier, présence d'un poteau d'éclairage au nombre de deux d'aplomb.

**PHOTOS  
ILLUSTRATIVES.**







0. 30. 2



Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal d'état des lieux, à la date ci-dessus pour servir et valoir ainsi que de droit.

Pour accord,

<p><b><u>LE MAÎTRE D'OUVRAGE</u></b> .....</p>	<p><b><u>LE SERVICE TRAVAUX</u></b> <b><u>VILLE DE LA LOUVIERE :</u></b> .....</p>
<p><b><u>Signature :</u></b></p>	<p><b><u>Signature :</u></b></p>